



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

≡ **Vendredi 21 juin 2024** ≡

Cinéma CGR à Châlons-en-Champagne (51)

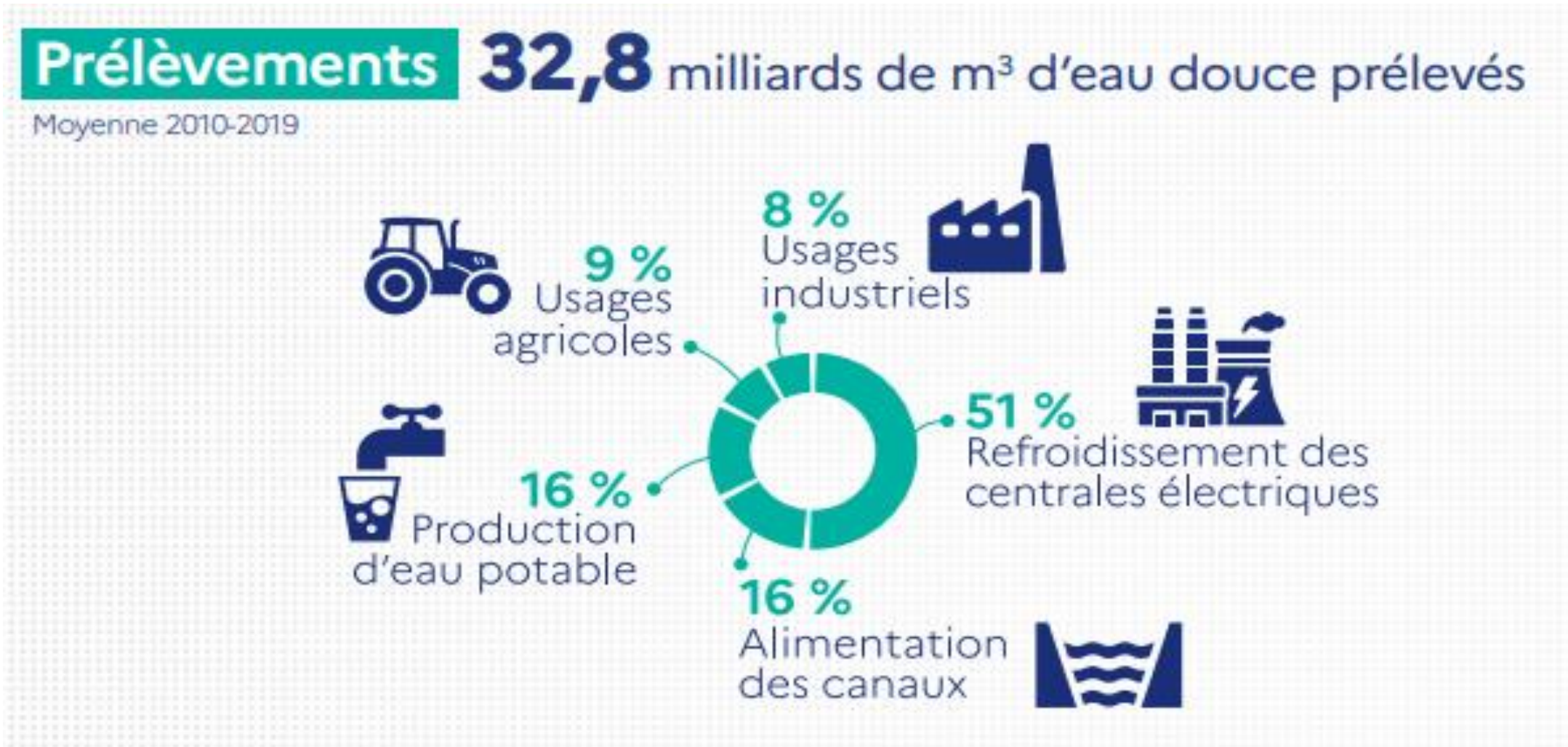
Récupération des eaux de toiture des bâtiments agricoles

Le contexte
Les objectifs
Pour qui ?
Comment ?



Les chiffres clés de la ressource en eau en France (1/2)

Répartition des prélèvements par usages



Les chiffres clés de la ressource en eau en France (2/2)

Répartition des consommations par usages



La récupération des eaux de toiture : une action du Plan eau

1 plan d'actions
3 enjeux
53 mesures

Pour mémoire, le Plan eau c'est :

- un ensemble d'actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau,
- des actions qui s'inscrivent dans une logique de planification écologique,
- en offrant une réponse plus efficace aux crises de sécheresses.

Enjeu 1

Organiser la sobriété des usages

Compter la ressource, planifier son usage et l'économiser

Enjeu 2

Optimiser la disponibilité de la ressource en eau

Réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles et améliorer le stockage

Enjeu 3

Préserver la qualité de l'eau

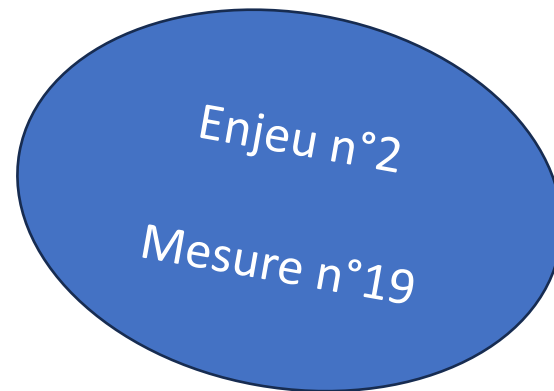
Prévenir les pollutions diffuses, restaurer le grand cycle de l'eau

Une déclinaison régionale du Plan eau

Les objectifs :

Répondre à l'**enjeu n°2** : Optimiser la disponibilité de la ressource en eau en valorisant les eaux non conventionnelles.

Mise en œuvre de la **mesure n°19** : Récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles.



Crédit photo : premiertechaqua



Crédit photo : hautesaoneagricole

Une aide pour qui ?

Toutes les exploitations agricoles sont concernées, quel que soit le nouvel usage.



Comment ?

Via le nouveau programme d'aide aux investissements pour la période 2023-2027 de la Région Grand Est, **le volet végétal d'IPAGE.**

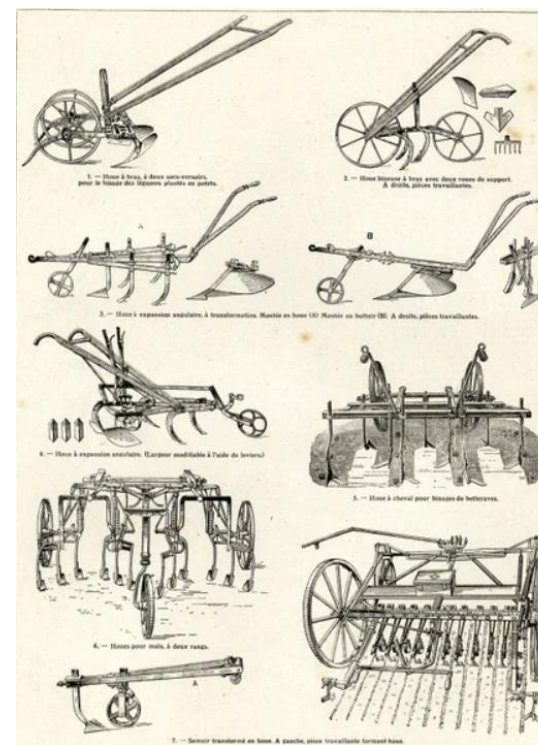
IPAGE : Investissement pour la **P**erformance des exploitations **A**gricoles
du **G**rand **E**st

Mais oui(-oui), il remplace le PCAE !



L'appel à projets pour le financement des agroéquipements : bineuse, herse étrille, etc.

Et bientôt la récupération des eaux de toitures !



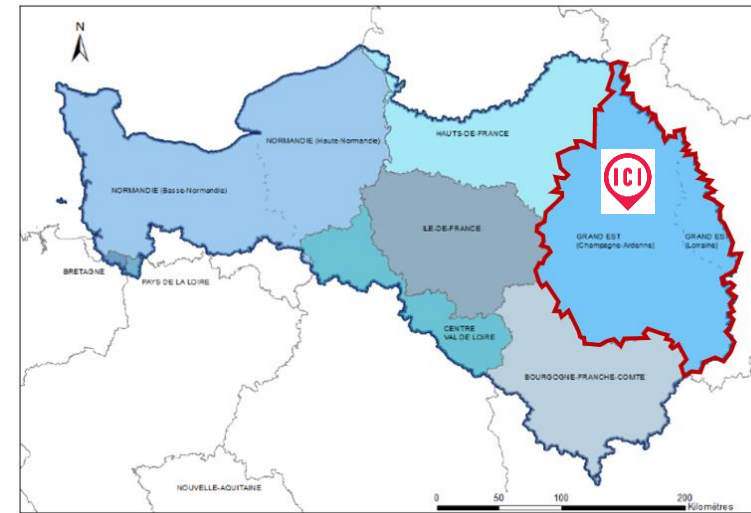
Plus concrètement,

Seront éligibles :

- les exploitations dont le siège social est sur la région Grand Est du bassin Seine-Normandie.

Les travaux retenus :

- les systèmes de collecte des eaux de pluies issues des toitures de l'exploitation,
- les systèmes de stockage (cuve souple, citerne, etc.),
- les systèmes de prétraitement ou traitement des eaux pluviales issues des bâtiments de l'exploitation agricole.



Plus concrètement,

Une fois l'appel à projets régional publié, le **dossier de demande d'aide sera à déposer** sur le site internet euro-pac : <https://europac.grandest.fr/>

Aide sous forme d'une **subvention de 40%** (avec cofinancement FEADER, majorations possibles : JA, exploitation engagée dans le programme Ambition Eleveur, autre(s), et application des critères habituels de sélection de dossier, etc.)

Probablement des seuils :

- plancher de dépenses éligibles : 4 000 € (à valider)
- plafond de dépenses éligibles : 30 000 € (à valider)

QUAND ? Probablement à partir de septembre 2024



MERCI DE VOTRE ATTENTION

FORUM

ACTEURS DE L'EAU

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU
DE MARNE

≡ Vendredi 21 juin 2024 ≡

Cinéma CGR à Châlons-en-Champagne (51)